

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLV

LÉVIS, JUILLET 1939

No 7

CATHERINE TEGASKOUITA

*Abrégé de la vie de Catherine Tegaskouita, chrétienne iroquoise,
décédée à la mission du Sault de Saint François-Xavier,
le 17 avril 1680*

Catherine Tegaskouita naquit environ l'année 1647 dans un village des Iroquois d'Agnié, et elle y fut baptisée à l'âge de 19 ans par le Père Jacques de Lamberville. Dieu qui l'avait choisie pour faire éclater en elle les merveilles de sa grâce, la retira deux ans après de ce pays barbare pour l'envoyer dans cette mission de St-François Xavier. Le Père de Lamberville raconte lui-même le sujet et l'occasion de son départ dans une lettre écrite des Iroquois d'Agnié en ces termes :

Catherine Tegaskouita était d'un naturel doux et paisible porté de lui-même au bien avec une aversion extrême de toute sorte de mal ; non seulement elle ne pouvait souffrir les impuretés de ceux de sa nation, mais elle détestait aussi les autres péchés qui s'y commettent ordinairement comme les ivrogneries, l'attachement aux songes et les festins superstitieux ; avant que d'être chrétienne elle s'était mariée deux fois par ordre de ses parents, mais elle fit si bien auprès de ses deux maris l'un après l'autre qu'elle a vécu dans une virginité perpétuelle, ce qui paraîtra d'autant plus surprenant que la corruption est plus grande parmi les Iroquois

où non seulement les hommes et les femmes, mais les jeunes gens et les enfants mêmes s'abandonnent aveuglement au vice d'impureté. Je fus quelques années sans la connaître jusqu'à ce qu'un jour l'ayant trouvée dans sa cabane où elle était arrêtée par un mal de pied je l'entretins du Christianisme et je la trouvai si docile que je l'exhortai à se faire instruire et à fréquenter la chapelle, ce qu'elle fit avec une merveilleuse assiduité après qu'elle fut guérie ; comme je la vis si constante, je m'informai de ses mœurs en sa cabane, tous m'en disaient du bien. En effet, je remarquai qu'elle n'avait aucun vice des filles de son âge, cela m'encouragea à l'instruire incessamment. Enfin après lui avoir appris ses prières, et la voyant résolue de vivre toujours chrétiennement je lui conférai le baptême le propre jour de Pasques de l'année 1676. Depuis ce temps là je puis dire que je n'ai rien trouvé en elle en quoy elle semblât se relâcher tant soit peu de sa première ferveur. Je regrettais seulement qu'une âme si pure et si disposée à recevoir les impressions du St. Esprit demeurât dans une terre sujette à toute sorte de vices, et où c'est faire beaucoup que de résister seulement aux attaques des ennemis du Christianisme. Je lui en parlais quelquefois surtout quand elle venait se plaindre à moi des mécontentements qu'elle recevait de ceux de sa cabane, car après avoir tâché de la consoler je lui représentais la paix dont jouissent les Chrétiens à St-François Xavier du Sault, et que si elle y était elle trouverait plus de douceur en un jour qu'elle n'en pourrait goûter dans un an en demeurant ici. Toutes ces considérations ébranlaient son esprit, mais Dieu qui la voulait conduire dans un lieu de sûreté acheva de rompre ses liens de la manière que je vais raconter. Quelques chrétiens de la mission de Saint-François Xavier du Sault étant venus aux Iroquois pour voir leurs parents, un entr'autres des plus considérables Onnejout nommé Ogenharatarihiens entra dans ma cabane, où incontinent une foule de monde, comme c'est la coutume du païs, vint saluer ce nouveau venu, et parmi eux notre Catherine, cet homme les voyant assemblés commença à leur parler du Christianisme, et du bonheur de ceux qui venaient demeurer à St-François Xavier du Sault. Catherine seule comme si Dieu lui eût adressé les paroles de ce prédicateur en fut touchée, elle me vint trouver et me dit qu'elle était résolue d'exécuter ce que je lui avais tant de fois conseillé ; elle me pria très instamment de prendre les

mesures propres pour empêcher ses parents qui la voulaient arrêter ; je la mis entre les mains d'Ogenharatarihien qui la confirma fort dans sa résolution, ce fervent chrétien et un autre sauvage d'Agnié qui était parent de Catherine la conduisirent si adroitement que quoiqu'on fut allé avertir un de ses oncles le plus considérable du bourg, qui s'opposait de tout son pouvoir à ce que nul de ses compatriotes, n'allât à la mission du Sault, et qui était alors chez les Flamans, voisins des Iroquois, où elle devait débarquer, il ne put toutefois la découvrir quelque diligence qu'il fit. Voilà de quelle manière le Père de Lamberville raconte que Catherine se rendit à St-François Xavier du Sault. Voyons à présent ce qu'en dit le Père Cholence qui a soin de cette mission avec le Père Chauchetière. Tous les matins, hiver et été, elle était à quatre heures dans notre église, et souvent elle pressait la cloche qui sonne tous les jours à cette heure-là. Elle y demeurait plusieurs heures de suite en prière, la langue y avait fort peu de part, elle ne priait ordinairement que des yeux et du cœur, les yeux fondaient en larmes, et le cœur poussait incessamment des ardents soupirs, elle était toujours comme hors d'elle-même quand elle priait et s'entretenait avec N.-S. ; sa ferveur ne paraissait pas moins dans les confessions qu'elle faisait tous les huit jours et quelquefois plus souvent elle passait une heure entière dans l'église à pleurer et à gémir en s'y préparant et quand elle commençait sa confession, c'était toujours avec des sanglots si grands qu'elle aurait donné beaucoup de peine à son confesseur pour se faire entendre, s'il n'eut bien connu d'ailleurs son innocence qui était angélique. Elle se croyait la plus grande pécheresse du monde et c'est dans ses sentiments d'humilité qu'elle faisait toutes ses confessions.

Mais cette même ferveur éclatait particulièrement toutes les fois qu'elle communiait ; l'on éprouve ici longtemps ceux qui viennent des Iroquois avant que de leur accorder cette grâce ; il n'en a pas été ainsi de notre Catherine ; elle s'y était elle-même trop bien disposée et elle désirait trop ardemment cette faveur pour ne la lui pas accorder incontinent. Elle se prépara à cette grande journée par un redoublement de dévotion extraordinaire et depuis ce jour elle parut toute autre tant elle était pleine de Dieu et de son saint Amour. Il ne fallait pas être longtemps en sa compagnie pour s'en ressentir et pour en être embrasé comme elle. Toute

sa joie était de penser à N.-S. et de s'entretenir familièrement avec Lui ; elle passait presque tout le jour, les dimanches et les fêtes, à prier aux pieds des autels et les jours ouvriers elle y venait souvent pour lui offrir son travail, si on lui demandait quelquefois : Catherine aimez-vous N.-S. ? c'était assez pour la voir incontinent toute émue. Ah ! mon Père, répondait-elle. Et elle n'en pouvait pas dire davantage. C'est cet amour embrasé qui lui a fait renoncer au mariage pour consacrer sa virginité à N.-S. à l'âge de vingt ans, et quoiqu'elle ait souffert de la part de ses proches de rudes attaques touchant ce procédé dont on n'avait pas encore d'exemple parmi les Iroquois elle a toujours tenu ferme avec une constance inébranlable, chose sans doute bien admirable parmi les sauvages dont les femmes les plus vertueuses n'aspirent qu'au mariage pour tirer de la chasse d'un mari de quoi subsister.

Mais Catherine qui regardait uniquement les choses du ciel s'estimait heureuse de manquer de tout et d'être abandonnée de tout le monde pour s'être consacrée entièrement à son divin Époux. Elle demanda un jour à une de nos anciennes chrétiennes ce que l'on pouvait souffrir de grand et de difficile pour témoigner son amour à N.-S. ; je ne vois rien, lui répondit celle-ci, de plus difficile à souffrir que le feu ; c'en fut assez pour Catherine qui ne cherchait qu'à témoigner son amour par quelque chose d'héroïque. Elle passa une bonne partie de la nuit suivante, lorsque tout le monde reposait, à se brûler les deux pieds avec des douleurs excessives ; et elle alla ensuite à l'église offrir à son cher Époux au Saint Sacrement de l'autel ce qu'elle venait de souffrir pour son amour.

Elle n'en demeura pas là, car elle savait bien que Dieu n'a jamais tant aimé l'homme qu'en se donnant à lui dans le mystère de l'Eucharistie, et sur l'arbre de la Croix. Aussi les saints qui ont excellé les uns dans une vertu, les autres dans une autre, selon les divers attraites de la grâce, se sont tous rendus recommandables par la dévotion qu'ils ont eue pour ce double mystère. On peut dire que Catherine les a parfaitement imités dans ces deux amours et qu'après avoir consacré son cœur à N.-S. dans le Saint Sacrement, elle sacrifia son corps à la croix pour n'en être jamais séparée. Elle était si avide de la croix et de souffrance que si on l'eût laissée agir selon toute l'étendue de ses désirs elle aurait

bientôt accablé son corps déjà fort infirme et maladif, elle ne cherchait qu'à le faire souffrir dans la vue de Jésus Crucifié. Elle a été pris d'un an et demi avec une sienne compagne de dévotion que plusieurs fois la semaine elles se mettaient leurs épaules l'une et l'autre tout en sang avec de grands osiers, et elle aurait continué plus longtemps si on ne leur eut fait scrupule aussitôt qu'on s'en aperçut. Il n'y avait guère de genre de mortifications qu'elles n'aient pratiqué avec bien de la ferveur. Elle tourmentait son corps par de sanglantes disciplines de mille et douze cents coups de chaque fois, par des ceintures piquantes qu'elle portait souvent pendant tout le jour, par le feu, par le froid, et par la faim. Et pour ne spécifier que ce seul exemple de tout ce que faisait cette jeune et généreuse fille : Environ deux mois avant sa mort, voulant de plus en plus s'attacher à la croix de son Sauveur, elle s'avisa, à l'imitation du bienheureux Louis de Gonzague dont elle avait ouï parler, d'aller quérir dans le bois un gros faisceau de ronces et d'épines et d'en parsemer le soir toute sa natte sur laquelle elle couchait. Elle passa trois nuits entières le corps nu sur ces ronces et ces épines avec des douleurs incroyables, et elle aurait continué si on n'eut incontinent arrêté le cours d'une mortification si surprenante ; car elle avait cela de bon qu'elle ne cachait rien à son confesseur, et qu'elle lui obéissait ponctuellement en toutes choses ; mais comme elle ne pensait pas mal faire, elle ne crut pas devoir parler plus tôt de cette austérité, ce grand courage qu'elle faisait paraître, à se mortifier elle-même d'une si étrange manière lui faisait entreprendre généreusement la pratique de toutes les autres vertus. Il serait trop long de vouloir expliquer quelle était sa patience, son humilité, son obéissance, sa simplicité, sa constance et son union avec Dieu, combien était sa dévotion envers la Sainte Vierge et envers son ange gardien, Ella a tellement excellé en toutes les vertus, et elle nous a donné de si rares exemples, qu'il semble que chacune était sa vertu propre, et qu'elle s'y adonnait particulièrement. Il ne se pourrait pas faire qu'une vie si sainte ne fût couronnée d'une précieuse mort comme elle le fut en effet.

Car on peut dire de Catherine ce que le Sage dit de l'homme juste : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* ; Elle a quitté la terre à la fleur de son âge et n'ayant que 23 ans, Mais elle était déjà mûre pour le ciel, et elle a

fait en quatre ou cinq ans, depuis son baptême ce que les autres ont de la peine à faire pendant une vie bien longue. Ce fut le mercredi de la semaine sainte, le 17^{ième} du mois d'avril 1680 qu'elle expira sur les quatre heures après-midi après deux mois de maladie qu'elle avait contractée en partie par ses grandes austérités ; dès le mardi, voyant bien qu'elle baissait tout à fait, nous lui donnâmes le Viatique et l'Extrême-Onction qu'elle reçut avec une dévotion angélique. Le mercredi sur les trois heures du soir, on sonna la cloche pour assembler les Sauvages qui souhaitaient passionnément de voir expirer cette grande servante de Dieu, et comme si elle n'eût attendu que ce signal, elle entra aussitôt en sa dernière agonie qui fut fort douce et qui dura une demi-heure. Elle employa les derniers moments de sa vie dans les actes fervents d'amour, de foy, d'espérance et d'autres semblables, ayant à ses deux côtés, ses deux Pères missionnaires et autour d'elle tous les Sauvages en prières. Elle perdit la connaissance un peu avant que d'expirer et incontinent après cette bienheureuse âme quitta sans violence son corps virginal pour aller à son divin Époux. Elle laissa tout le bourg édifié des exemples de vertus qu'elle avait donnés et dans un regret universel, de la perte qu'il faisait, et sa mort fut accompagnée de quelques circonstances qui me font juger qu'elle a été semblable à celle des saints.

La première circonstance est le changement qui se fit dans son corps après qu'elle l'eût quitté ; elle avait le visage assez mal fait pendant sa vie à cause de ses maladies continues, mais il changea tout d'un coup un quart d'heure après sa mort, et il parut un moment si beau et si riant que les Sauvages accoururent aussitôt pour voir cette merveille en demeurèrent tous ravis, aussi bien que les Français qui étaient entrés dans sa cabane sans savoir qu'elle fut morte crurent d'abord qu'elle reposait doucement tant ils voyaient de douceur et de beauté sur son visage. Mais ils furent bien surpris d'apprendre qu'elle était morte ; et ils se jetèrent aussitôt à ses pieds non pas pour prier Dieu pour elle que pour se recommander à ses prières.

La deuxième circonstance se prend d'une chose qui lui arriva à l'heure de sa mort, et y a ici quelques personnes qui, partie par un motif de pénitence, partie par un transport d'amour de Dieu mènent une vie fort extraordinaire pour les mortifications et pour les austérités surprenantes qu'elles

exercer sur leur corps. Une de ces personnes s'étant retirée dans un lieu fort secret pour y faire une étrange pénitence afin d'obtenir pour la malade une heureuse mort, Catherine à qui Dieu fit connaître ce qui se passait, fit venir cette fervente pénitente et lui serrant les bras lui dit à l'oreille : Courage, ma chère sœur, ô que je suis ravie de la vie que vous menez, ô qu'elle est agréable à tout le ciel ! et parce que la pénitente voulait se cacher ou s'excuser : Je sais ce que je dis, ajouta Catherine, « ne m'obligez pas à m'expliquer davantage, et sachez que non seulement je connais votre vie, mais que je sais même le lieu d'où vous venez et ce que vous y avez fait tout maintenant. Allez, ma chère sœur, prenez courage, continuez toujours de la sorte, je ne manquerai pas de vous bien recommander à N.-S. dans le ciel ». Si l'autre fut surprise d'entendre dire ces choses à la malade, elle en fut en même temps bien consolée et merveilleusement encouragée à vivre toujours dans la même ferveur.

Une troisième circonstance est qu'on fit les obsèques de notre défunte comme on fait les obsèques des saints, c'est-à-dire avec une joie universelle et avec des sentiments de piété si tendre qu'à voir l'extérieur de nos sauvages on jugeait assez que Catherine agissait au fond de leurs âmes, et par le doux souvenir de ses vertus et par les ardents désirs de l'imiter, on ne tarda guère à en voir des effets, car le lendemain, jour du Vendredi Saint tous les cœurs furent tellement attendris à la vue de la croix, que Catherine avait tant aimée, et que le prêtre découvrit après leur avoir prêché la passion, que je ne crois pas qu'il se soit jamais vu un spectacle si pitoyable, ou pour même dire si dévot et si touchant ; car tout d'un coup tout le monde se mit à éclater si fort en cris et en sanglots qu'il fallait les laisser pleurer durant un assez long espace de temps. Le Père ayant voulu ensuite entonner le Vexilla, il ne put jamais prononcer que les deux premiers mots, parce qu'aussitôt les cris et les sanglots recommencèrent plus fort qu'auparavant dans toute l'église de sorte qu'il fallut céder une seconde fois à la violence de la douleur ; le fruit de tout cela fut qu'on ne parlait plus que de se convertir et de se donner entièrement à Dieu. Il se fit le même jour et le lendemain et huit jours de suite des pénitences si excessives dans le bourg qu'il est difficile qu'il s'en fasse de plus grandes par les plus austères pénitents du monde.

Je dois ajouter pour une quatrième circonstance, ce qui est arrivé à une femme de ce bourg quatre jours après la mort de Catherine. C'est une de nos plus anciennes et de nos plus ferventes chrétiennes qui lui tenait lieu de mère et qui l'avait reçue en sa cabane lorsqu'elle vint ici du pays des Iroquois. Un soir, dit cette femme, après des prières communes tout le monde s'étant couché, je priai encore quelque peu de temps en mon particulier, après quoy je me couchai aussi ; mais à peine avais-je commencé à sommeiller que je fus réveillée par une voix qui m'appelait en me disant : ma mère levez-vous et regardez. Je reconnus la voix de Catherine, aussitôt je me levai sur mon séant et m'étant retournée du côté où l'on m'appelait, je la vis debout à mes côtés, le corps tellement entouré de lumière que je ne vis que son visage qui était d'une beauté extraordinaire ; ma mère, ajouta-t-elle, regardez cette croix que je porte, voyez comme elle est belle, ô que je l'ai aimée sur la terre, ô que je l'aime encore dans le Paradis ! que je voudrais bien que tous ceux de notre cabane l'aimassent et en fissent état comme j'ai fait. Voilà ce qu'elle me dit et dans ce moment elle disparut me laissant comblée de tant de joie, et d'une consolation si douce qu'elle a toujours duré jusqu'à présent. Au reste, la croix qu'elle tenait était si belle, et jetait tant de lumière et de clarté que je n'ai jamais rien vu de si agréable, de si charmant. Voilà ce que cette femme nous a dit, qui est au reste très sage et d'un fort bon sens. Nous croyons que Catherine a voulu récompenser par cette visite tous les soins qu'avait pris pour elle cette femme qu'elle regardait comme sa mère. L'on pourrait joindre ici plusieurs merveilles opérées, soit par la terre prise de son tombeau, soit par le crucifix qu'elle portait au col quand elle mourut, soit par les neuvaines que l'on fit souvent ; je n'en raconterai que deux seulement, une qui regarde les Français et l'autre qui regarde les Sauvages.

Un habitant de la Prairie de la Magdeleine, nommé Claude Caron, à une lieue environ de la mission de St-François Xavier, était depuis longtemps malade d'une oppression de poitrine, d'une fièvre continue et d'un épuisement qui le mettait à l'extrémité, son mal venait de plusieurs rechutes. Le chirurgien en avait si mauvaise opinion qu'il a plusieurs fois assuré qu'on n'en devait attendre que la mort. Le Père Chauchetière qui avec un soin qu'il a de la mission, assiste

aussi pour le spirituel, les Français circon-voisins, l'étant allé voir, et le trouvant si bas et si oppressé qu'à peine pouvait-il parler, le confessa pour la dernière fois, le malade s'attendait bien de mourir la nuit suivante, supposé qu'elle fut aussi mauvaise que la précédente. Le Père néanmoins avant que de le quitter lui fit réciter une fois le Pater et l'Ave et trois fois le Gloria Patri. Il lui fit aussi promettre de faire dire trois messes pour remercier Dieu des grâces qu'il a faites à Catherine, sans toutefois qu'il la nommât au malade, peu après comme on l'eut un peu levé pour accomoder son lit, il tomba en pamoison, de sorte que l'on fut contraint de le coucher bien promptement, mais ce ne fut que pour faire paraître davantage le pouvoir des prières de la servante de Dieu car presque en même temps il s'endormit paisiblement et après deux heures de bon sommeil sa poitrine se déchargea comme si l'on lui eût ôté quelque chose de dessus l'estomac ; et se leva et se remit auprès du feu et il parla aussi librement et aussi longtemps que s'il n'eut point été malade et quelque temps après il vint à l'église avec l'étonnement de tout le monde. Il s'est passé dans l'intérieur de cet homme et du père quelque chose de bien plus merveilleux, qu'il n'est pas nécessaire de rapporter.

L'autre exemple qui regarde les Sauvages n'est pas moins admirable. Un Iroquoï chrétien de la mission du Sault étant frappé d'une maladie que tout le monde jugeait mortelle, eut recours à Catherine par le conseil des Pères qui ont soin de cette mission, lesquels lui firent prendre de la terre de son tombeau ; il ne l'eut pas plustôt fait qu'il retourna en santé incontinent et qu'il reprit son embonpoint. Il lui restait néanmoins un mal de côté fort piquant, ce qui ne servit qu'à faire éclater davantage la vertu de l'intercession de Catherine ; car on ne fit rien autre chose que frotter la partie où était la douleur avec de la terre de son tombeau délayée dans de l'eau, et dès le lendemain il fut parfaitement guéri. Une guérison si subite fut suivie peu de temps après d'une autre qui n'est pas moins surprenante. Une femme sauvage nommée Catherine, comme la nôtre, et liée avec elle d'une étroite amitié pendant qu'elle vivait était affligée depuis l'âge de huit à neuf ans d'une grande maladie, de sorte qu'elle ne pouvait remuer ni pieds ni mains. Le Père Chaudetière qui voyait les grâces extraordinaires que Dieu faisait aux malades par l'intercession de notre Catherine, crut que

sa bonne amie pouvait obtenir d'elle la même faveur. Il va donc la trouver et lui raconte ce que Dieu venait d'opérer par les mérites de son amie pour la santé du sauvage dont nous venons de parler ; il l'exhorte à avoir recours à son assistance et à faire une neuvaine pendant laquelle elle dirait tous les jours un Pater et un Ave, et trois fois le Gloria Patri ; il lui donna en même temps le crucifix de Catherine pour le porter à son col ; chose étonnante, justement la veille du dernier jour de la neuvaine elle fut guérie. Toutes ces guérisons qui peuvent passer pour miraculeuses ont beaucoup augmenté la dévotion envers cette bonne fille, et l'on voit maintenant, quantité de personnes qui vont prier à son tombeau.

Elle n'en use pas de la sorte à l'égard des enfants malades pour lesquels on la prie, et l'expérience fait voir que la terre de son tombeau qui guérit les personnes avancées en âge semble plutôt attirer ceux-ci dans le ciel. Aussi sa fosse est-elle entourée des enfants qui sont morts depuis qu'elle y est, comme si cette première vierge Iroquoise, que nous croyons être dans la gloire, prenait plaisir que son corps chaste fut environné de ces petits innocents, comme d'autant de lys. (1)

VERS A SOIE ET CIRE VERTE

M. Jahan, natif de Tours et habitant la Louisiane, présenta un mémoire à M. Rouillé, secrétaire d'État de la Marine, pour l'établissement des vers à soie dans cette colonie. C'était à la fin de 1749. M. E.-J.-F. Barbier, avocat au parlement de Paris, en parle dans son journal, en mai 1750. Il dit : « L'établissement des vers à soie et d'une manufacture de cire verte à la Nouvelle-France, en Amérique, est certain. Le mémoire pour faire connaître l'avantage de ces établissements a été annoncé dans le *Mercure* de cette année. L'Angleterre fait actuellement de grands préparatifs pour un pareil établissement dans quelque autre partie de l'Amérique, que l'on nomme la Nouvelle-Écosse. Cela s'est proposé ouvertement, en vertu d'un acte du parlement, pour recevoir et enregistrer ceux qui voudraient s'y établir, etc. La cire verte était fournie par les fruits du Ceroxylon (*Myrica Cerifera*), arbrisseau de l'Amérique Septentrionale.

Qu'advint-il de cette proposition ? Régis Roy.

(1) Communiqué par M. Claude de Bonnault.

BRIBES DE LA VIE JOYEUSE D'AUTREFOIS

Ceux qui n'ont pas vécu à Montréal il y a cinquante ans et qui n'ont pas alors causé avec des anciens qui racontaient ce qui se passait dans notre ville en leur jeunesse peuvent-ils se figurer correctement la vie citadine d'autrefois ?

Jusqu'à une époque pas très éloignée, lorsqu'il n'y avait ni chemin de fer, ni tramway, ni automobile, la métropole canadienne avait peu d'étendue et elle était encerclée de villas, de jardins, de hameaux et de routes pittoresques.

L'un de ces hameaux favoris, la Côte-des-Neiges, fut un lieu d'amusement ou de repos, l'oasis des « sportifs » et des bons vivants. Il flanquait l'arrière de ce mont Royal « fendu en deux comme par le sabre d'un Roland » ainsi que le disait le voyageur académicien, François-Xavier Marmier, ami sincère des Canadiens.

Déjà, en 1827, il y avait à la Côte-des-Neiges une hospitalière taverne où les « Brothers in Law », c'est-à-dire un club exclusivement composé d'avocats et de notaires, se réunissaient six fois l'an. A l'admission, un nouveau membre devait produire six bouteilles de vin, ensuite, pour l'apprêt du menu de chaque repas, tous envoyaient les victuailles et les liqueurs susceptibles d'être consommées. La ripaille, petite ou grande, existait au bon vieux temps encore plus qu'aujourd'hui.

Voilà cent ans exactement, la Côte-des-Neiges était tellement transformée que Bosworth dans son précieux *Hochelaga depicta* nous informe que de riches marchands et industriels, admirant les beautés de l'endroit, s'y fixaient de plus en plus, et que « the road through Côte-des-Neiges was well settled, and many of the buildings present the appearance of an American village ». L'auteur se croyait connaisseur.

Après 1840, date de la fondation des premiers clubs de raquettes, des clubistes traversèrent la montagne pour atteindre le hameau qui en ornait la pente nord et, bientôt, la localité devint un centre d'activité hôtelière. En 1859, d'après le plan de F.-N. Boxer, architecte et ingénieur civil, on y comptait quatre spacieuses hôtelleries ? Moore, Prendergast, Sword et Compain ; toutes étaient près de la croisée

du chemin de la Côte Saint-Luc (devenu Reine-Marie) et de celui de la Côte-des-Neiges. Aucun de ces établissements n'existe aujourd'hui et nous dirons ailleurs leur bizarre destin.

Les hôtelleries ci-dessus nommées, principalement celle de Moore et une autre passée à Lumpkin, hébergèrent les amateurs du sport de la raquette, hommes ou femmes, qui, pour leur sortie, revêtaient des costumes en couvertes de couleurs variées, ressuscitant une mode du régime français. Certains groupes qui désiraient plus d'intimité, se construisirent des club-houses dans les environs.

Les randonnées en raquette se faisaient souvent le soir, et comme on arrivait quelquefois fatigué ou altéré, il était de bon ton de prendre, à la Côte-des-Neiges, soit une bouchée, soit un verre de cognac ou de gin chaud et, surtout, de ce savoureux mélange, le « Tom and Jerry », composé d'œufs et de lait battus en crème, additionnés de rhum bouillant et muscadé. Il n'était pas question de *scotch* alors. Pour les dames, il y avait le vin chaud aromatisé, la bière ferrée ou poivrée. Après, on dansait, non pas le jazz, mais la valse, la polka, la varsovienne, ou le cotillon, les quadrilles, les « danses carrées », etc.

La vogue de la raquette augmenta et la vie exhubérante battit son plein chaque semaine, au clair de la lune ou au clair des flambeaux, mais vers 1889, on cessa d'ériger des palais de glace et de fêter le carnaval ; ce fut le déclin de la raquette qui, petit à petit se vit supplanter par le ski norvégien que nos pères auraient dédaigné. Que voulez-vous, Montréal s'allongeait de toute part et les plaines blanches disparaissaient.

* * *

Le jour, principalement en été, il y avait les marcheurs sportifs qui parcouraient allègrement quatre, cinq ou six milles pour aller se rafraîchir un brin dans un débit discret. Mais le sport le plus élégant autour du mont Royal fut l'équitation.

Avant 1870, l'après-midi, sur les routes, il n'y avait pas que des cavaliers masculins, civils, souvent militaires, (au temps où il y avait une garnison impériale en notre ville), mais aussi des amazones, car la science de l'équitation était enseignée aux écolières des familles de la haute.

Rappelons ce qu'en disait Adélaïde-Zaire Pinsonault, issue d'une famille marquante. Cette demoiselle qui devait finir ses jours chez les Ursulines des Trois-Rivières, racontait que dans sa jeunesse, elle avait fait ses études au pensionnat de dame veuve Trudeau, vers 1840, dans l'ancien couvent des Récollets, angle sud-est des rues Notre-Dame et Sainte-Hélène.

Madame Trudeau avait des professeurs d'équitation, et, dit la future nonne, « nous allions par groupe de dix ou quinze amazones, dans les beaux après-midis d'été ou par une belle journée d'automne *faire le tour de la montagne*. C'était très agréable ».

Imaginez-vous ce groupe d'élégantes demoiselles en dispendieuses longues robes d'écuyères ? « N'est-ce pas, selon la baronne Staffe, que cela offrait à l'œil un tableau délicieux. »

Certains médecins, avocats, courtiers ou marchands se faisaient encore, entre 1880 et 1890, amener leur monture à la porte de leur bureau et partaient guillerets, rajeunis, mettant au rancart les ennuis des affaires en chevauchant.

Pourrait-on oublier de mentionner le *Hunt club* ? Car on pratiquait aussi la chasse à courre, lorsque les plaines, au nord, étaient dépouillées de leurs moissons. Ce *Hunt club* existe encore, chemin Sainte-Catherine, mais ce n'est plus ce que c'était. Cavaliers et cavalières se font de plus en plus rares, autour du mont Royal. Tennis et bridge ont remplacé l'équitation.

* * *

Il y eut aussi les promenades en voiture de toutes sortes, mais la plus amusante de ces promenades était celle des noces. Après le dîner chez les parents de la mariée, toute la parenté s'installait dans de larges et luxueux « carosses doubles » attelés d'une paire de chevaux fringants, richement harnachés. Sur le haut siège trônait le « maître charretier » avec un assistant. Tous deux, en redingote noire sous un chapeau de soie, se guindaient, de même que la plupart des « voiturés ».

La capote ou soufflet du véhicule était soigneusement repliée, car les « noceurs » tenaient à être vus. On ne faisait pas semblable voyage tous les jours et ça coûtait gros. Afin de taquiner les promeneurs, des loustics fredonnaient, au

passage du cortège, cette chanson probablement venue de France ?

C'est en faisant le tour de la montagne
Que j'ai perdu mon chapeau de quinze francs...
Ce n'est pas tant le chapeau que je regrette
Mais c'est la tête qu'il y avait dedans...

D'autre part, les jeunes, « excursionnant » en « voiture simple » et qui arrêtaient trop souvent aux divers cabarets semés le long de la route, commandaient parfois aux cochers d'augmenter l'allure de leurs haridelles en chantant à tue-tête ?

Envoy' fort charr'tier,
Tu n' s'ras pas payé,
Tu t'en iras nu-tête...
Envoy' fort charr'tier,
Tu n' s'ras pas payé.
Tu t'en iras nu-pieds !

L'automédon ne tenait pas compte de ces intimations quelque peu avinées, il faisait claquer son fouet, détournait l'attention par une farce et restait aussi placide que sa cavale.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il y avait alors deux « tours de la montagne ». L'un, le plus court, commençait à la rue Mont-Royal, suivait le chemin Sainte-Catherine, puis conduisait à la ville par la rue Guy.

L'autre, « le tour des deux montagnes », signifiait qu'on passait par « Notre-Dame-de-Toutes-Grâces » ainsi que l'on disait jadis.

Tramways, bicyclettes, automobiles, (la mécanique enfin,) changèrent graduellement les habitudes d'hier. Temps nouveaux, mœurs nouvelles, c'est le progrès !!!

E.-Z. MASSICOTTE

LA FAMILLE CHINIC

Au printemps de 1740, Mgr de Lauberivière s'embarquait sur le vaisseau du roi le *Rubis* pour venir prendre possession de son évêché de Québec. La maladie se déclara sur le *Rubis* et quand le navire arriva au Pot-à-l'eau-de-vie, plus de 160 personnes étaient malades à bord. Mgr de Lauberivière décéda le 20 août 1740, treize jours après son arrivée à Québec. Martin Dechinique, membre de l'équipage du *Rubis*, originaire de Saint-Pierre, diocèse de Bayonne, atteint de la contagion, fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Québec, d'où il sortit à peu près guéri le 4 septembre 1740.

Dans l'intervalle, le *Rubis* avait repris la mer. Martin Dechinique décida alors de rester dans la colonie. Il devint capitaine de barque puis pilote sous le régime anglais : en 1812, Dechinique fut nommé membre de la Maison de la Trinité de Québec et garda cette charge honorable et lucrative jusqu'à 1824.

Martin Dechinique décéda à L'Ancienne-Lorette le 11 novembre 1825, à l'âge de 91 ans. (1)

Martin Chinic s'était marié trois fois. Le 24 juin 1760, il avait épousé Suzanne Rollet (décédée le 26 août 1764), le 8 février 1768, Marie-Louise Grenet (décédée le 29 avril 1773), et, enfin, le 9 mai 1774, Élisabeth Pellerin.

Il eut plusieurs enfants :

1° Marie-Thérèse Dechinique, née à Québec le 31 mars 1761.

2° Suzanne Dechinique, née à Québec le 21 juin 1762. Décédée à la Pointe-Lévy le 29 avril 1763.

3° Martin Dechinique, né à Québec le 10 juillet 1763. Décédé au même endroit le 23 juin 1766.

4° Marie-Suzanne Dechinique, née à Québec le 15 août 1764.

5° Martin Dechinique, né à Québec le 26 novembre 1768. Décédé en bas âge.

6° Martin Dechinique, né à Québec le 10 janvier 1770.

7° Pierre Dechinique, né à Québec le 20 septembre 1771. Décédé au même endroit le 1er novembre 1772.

(1) Sur Martin Dechinique on peut consulter *Les Petites Choses de Notre Histoire* de Pierre-Georges Roy, vol. III, p. 228.

8° Marie-Catherine Dechinique, née à Québec le 31 octobre 1772.

9° Marie-Madeleine Dechinique, née à Québec le 16 février 1775. Décédée au même endroit le 26 janvier 1776.

10° Marie-Françoise Dechinique, née à Québec le 25 avril 1776.

11° François-Xavier Dechinique, né à le ...
..... Décédé à Québec le 22 août 1777.

Martin Dechinique, né à Québec le 10 janvier 1770, laissa tomber la particule comme avait fait son père dans ses dernières années. Il porta le nom de Chinic. Il se mit dans le commerce. Il était en train de faire une belle fortune lorsqu'il se noya dans le Saint-Laurent le 28 mars 1836. Son corps fut retrouvé le 1er avril 1836 et il fut inhumé le lendemain dans la cathédrale.

Martin Chinic jouissait de la considération de ses concitoyens puisqu'ils l'avaient élu marguillier de Notre-Dame de Québec.

Martin Chinic avait épousé à Québec, le 15 novembre 1791, Julienne-Claire Enouille dit Lacroix, puis le 20 janvier 1817, Marie-Antoinette Bourdages, veuve de Louis Dubord. Celle-ci décéda à Québec le 19 octobre 1845.

Du premier mariage de Martin Chinic étaient nés :

1° Joseph-Martin Chinic, né à Québec le 30 mars 1793. Le continuateur de la lignée.

2° Claire-Julienne Chinic, née à Québec le 23 avril 1794. Mariée le 28 juin 1815 à Édouard Cartier.

3° Louise-Mélanie Chinic, née à Québec le 23 avril 1795.

4° Marie-Anne Chinic, née à Québec le 28 juillet 1796. Mariée, le 8 janvier 1816 à Auguste-Alexandre Vézina, courtier, puis, le 16 septembre 1823, à Louis Talbot.

5° Agathe-Mélanie Chinic, née à Québec le 5 février 1798. Décédée au même endroit le 11 août 1801.

Joseph-Martin Chinic, le continuateur de la lignée, né à Québec le 30 mars 1793, d'abord dans le commerce, se lança dans la construction des navires en bois, industrie si florissante alors. Il aurait amassé une fortune considérable si la mort ne l'avait enlevé à sa famille à un âge relativement peu avancé. Il décéda à Champlain le 24 mai 1828. M. Chinic avait épousé à Québec, le 8 janvier 1816, Julie Measam, fille de Guillaume Measam et d'Angélique Chamberland. Elle décéda le 2 août 1819.

Enfants :

1° Joseph Martin Chinic, né à Québec le 15 décembre 1816. Étudiant en médecine. Décédé à Québec le 31 mars 1836.

2° Guillaume-Eugène Chinic, né à Québec le 26 octobre 1818.

Guillaume-Eugène Chinic qui continua la lignée, né à Québec le 26 octobre 1818, entra dès son jeune âge à l'emploi de la maison Méthot dont il devint plus tard le directeur et le principal associé. M. Chinic fut l'un des promoteurs de la Banque Nationale. Son nom est aussi attaché à l'établissement de la Caisse d'Économie Notre-Dame de Québec, à la construction du chemin de fer du Lac Saint-Jean et à un grand nombre d'autres entreprises. Appelé au sénat du Canada le 10 avril 1873, M. Chinic dû donner sa démission le 3 novembre 1882 par suite du mauvais état de sa santé. L'honorable M. Chinic décéda à Québec le 28 avril 1889.

M. Chinic avait épousé, à Montréal, le 1er février 1844, Marie-Anne-Claire Leblond, fille de Joseph Leblond, marchand, et de Julie Perrault.

Madame Chinic décéda à Québec le 2 mars 1900.

Enfants nés du mariage de Guillaume-Eugène Chinic et de Marie-Anne-Claire Leblond :

1° Marie-Anne-Julie-Dorothée Chinic, née à Québec le 7 novembre 1844. Décédée à Québec le 25 décembre 1850, elle fut inhumée dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

2° Marie-Séraphine-Eugénie Chinic, née à Québec le 4 février 1846. Mariée à Québec, le 5 septembre 1865, à Léonce-Édouard Taschereau, fils de Pierre-Elzéar Taschereau et de Catherine-Hénédine Dionne. Décédée à Québec le 17 mai 1887.

3° Marie-Julie-Marguerite-Georgiana Chinic, née à Québec le 30 mai 1847. Mariée à Québec, le 8 juin 1869, à Auguste-Réal Angers, plus tard lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Décédée à Québec le 11 janvier 1879.

4° Marie-Angélique-Emma Chinic, née à Québec le 9 mai 1849. Mariée à Québec, le 9 juin 1880, à Signor de Navarro, consul d'Espagne. Elle habite à San Sebastien, Espagne.

5° Marie-Louise-Émélie Chinic, née à Québec le 21 janvier 1851. Mariée à Québec, le 14 mai 1881, à Francis Edward Knight. Décédée à Ottawa le 20 décembre 1895.

6° Joseph-Eugène-Philéas-Nowlan Chinic, né à Québec le 17 mars 1853. Percepteur des douanes à Québec. Décédé à Québec le 28 mai 1925. Marié à Egérie Lacroix, il a laissé une fille, Juliette, mariée à W.-J. Banks.

7° Marie-Hippolyte-Leblond Chinic, né à Québec le 7 janvier 1855. Décédé au même endroit le 17 mars 1860.

8° Marie-Anne-Dorothée Chinic, née à Québec le 23 mars 1859. Décédée au même endroit le 10 avril 1860.

9° Marie-Joseph-Louis-Edmond Chinic, né à Québec le 15 octobre 1856. Lieutenant-colonel dans l'armée régulière canadienne. Décédé à Montréal le 14 février 1934. Il avait épousé Anna Chagnon, fille de l'honorable juge Chagnon.

10° Anonyme, né et décédé à Québec le 4 décembre 1860.

11° Marie-Anne-Clémentine Chinic, née à Québec le 13 décembre 1861. Mariée à Québec, le 19 août 1893, à Colin Frederick Wurtele. Décédée à Québec le 4 décembre 1916.

12° Marie-Corinne-Albertine Chinic, née à Québec le 17 mai 1864. Mariée à Québec, le 10 septembre 1889, à Édouard Vallière, fils de Philippe Vallière et de Annie Scott.

P.-G. R.

L'HONORABLE JOHN NEILSON

Bibaud, dans son *Panthéon Canadien*, tout en rendant un magnifique hommage à l'honorable John Neilson, qu'il appelle le Franklin du Canada, commet plusieurs erreurs à son sujet. Il le fait mourir dans la retraite, à un âge très avancé. M. Neilson ne mourut pas dans la retraite puisque la veille de son trépas il publiait un article dans sa *Quebec Gazette* qu'il rédigeait avec beaucoup d'autorité depuis tant d'années. Né à Dornald, en Écosse, le 17 juillet 1776, il passa au Canada à l'âge de 14 ans pour y rejoindre son frère aîné, Samuel Neilson, qui venait de remplacer son oncle, William Brown, comme propriétaire de la *Quebec Gazette*. Samuel Neilson décéda prématurément en 1793. John Neilson

était encore mineur, mais il prit la direction de la *Quebec Gazette* dès qu'il eut atteint sa majorité. Petit à petit, John Neilson améliora son journal et parvint à lui donner une autorité et un ton qui l'ont toujours fait considérer comme un guide sûr de l'opinion publique. M. Neilson était un sincère ami des Canadiens-français, et il ne craignit pas de perdre la faveur du gouvernement pour leur rendre justice. En 1818, il se décida à entrer dans la Chambre d'Assemblée et il fut élu député du comté de Québec. Il représenta ce comté de 1818 à 1834, puis de 1841 à 1844. Il refusa, en 1837, de faire partie du Conseil exécutif, mais entra dans le Conseil législatif et le Conseil spécial. Trois fois, M. Neilson fut délégué en Angleterre par ses concitoyens. M. Neilson décéda à sa belle maison de Dornald, à Sillery, le 1er février 1848. M. F.-J. Audet lui a consacré une étude très fouillée dans les *Mémoires* de la Société Royale du Canada, année 1928. « M. Neilson, dit M. Audet, aimait la constitution anglaise, malgré ses défauts, car il savait qu'elle possède en elle-même les moyens de s'améliorer. Cette constitution, non écrite, a une élasticité et une mobilité qui font sa force et sont sa sauvegarde. Reposant sur des traditions qui se conservent, se développent et se modifient sans cesse, elle évolue lentement mais sûrement, au lieu de procéder par soubresauts. Et c'est ce dont se rendait bien compte cet esprit positif. Aussi se sépara-t-il de Papineau lorsque celui-ci dépassa les bornes permises et voulut faire fi de la légalité. » Aujourd'hui que près de cent ans ont passé sur les événements dont M. Neilson fut un des acteurs, on se rend compte qu'il avait raison et qu'il était le sincère ami des Canadiens-français.

CERTAINES ASSERTIONS DE M. DE BOUGAINVILLE

Dans le *Rapport de l'Archiviste de la province*, tome 1923-24, a été reproduit le très intéressant *Mémoire sur la Nouvelle-France en 1757*, par le brillant officier, Antoine de Bougainville. Or, ce mémorialiste, avantagé de qualités au-dessus de l'ordinaire, en ce qui concernait son état, ne semble avoir

eu qu'une connaissance superficielle des choses, hors de son domaine, bien qu'il en parle.

A preuve, on peut lire dans le susdit *Rapport*, p. 59, la page suivante :

(a) « La coutume de Paris est admise dans le Canada. Les lois du royaume y sont suivies, excepté sur le fait des mariages, où les enfants des simples habitants sont autorisés à se marier sans le consentement de leur père, les garçons à l'âge de seize ans.

(b) « Toutes les causes se jugent à l'audience ou sur rapport. Il n'y a ni avocats, ni procureurs, les notaires en servent ; les parties sont admises à plaider elles-mêmes leurs affaires ; les audiences se tiennent à huis clos. »

(c) « Il y a des justices dans toutes les paroisses ; il y a un grand voyer, un grand prévôt, mais qu'on peut dire sans maréchaussée, n'ayant que quelques archers mal entretenus. »

Il nous paraît y avoir quelques inexactitudes dans cet écrit, et les voici :

(a) Au sujet du mariage des « enfants de simples habitants », nous ne voyons pas de cas, ou « ces enfants », non majeurs, aient été mariés légalement, sans la présence des parents, plus encore, sans publications de bans, sinon sans dispenses judicieusement accordées par l'évêque ou son représentant. Le clergé ne semble pas avoir enfreint les lois sous ce rapport. Il n'est pas question ici, des jeunes gens dont les parents étaient en France, ni des soldats à qui il fallait le permis d'un officier supérieur.

(b) A l'audience, les parties étaient libres de plaider elles-mêmes, mais comme il n'y avait pas d'avocat, elles se faisaient, à l'ordinaire, représenter par un *postulant*, qui pouvait être notaire, marchand, huissier, écrivain et même soldat. Dans notre étude sur « *Les tribunaux et les officiers de justice à Montréal sous le régime français* ». (M. S. R. C. 1916, pp. 273 et suiv.), nous avons fourni la liste à peu près complète des *postulants* qui exercèrent à Ville-Marie. On peut aussi relever des noms de *postulants* ou procureurs dans les *Jugements et délibérations du Conseil supérieur*.

(c) « Il y a des justices dans toutes les paroisses. » Le distingué officier exagère, involontairement, sans doute. Il pouvait y avoir un tribunal dans certains fiefs, pas dans les arrières-fiefs, encore moins dans chaque paroisse.

Tous les seigneurs n'auraient pu se payer le luxe d'avoir juge, procureur fiscal et greffier, en plusieurs endroits ? Dans la grande étendue du gouvernement de Montréal, on ne connaît que quatre « justices subalternes », hors le tribunal royal et « elles ne s'attardaient qu'aux causes sans éclat ou sans importance ».

E.-Z. MASSICOTTE

L'ACTEUR MAUGARD A QUÉBEC

Alfred Maugard arriva à Québec en juillet 1871. Il était à la tête d'une compagnie d'acteurs qui s'intitulait Compagnie lyrique et dramatique française des Antilles. La compagnie avait donné quelques représentations à Montréal et elle avait eu beaucoup de succès. Les acteurs et chanteurs étaient MM. Maugard, Lavagne, Bourdais, Bessières et Mmes Maugard, Bessières, Lavagne.

Pour leurs premières représentation à la Salle de Musique, le 3 août 1871, les artistes donnèrent l'opéra comique *Le maître de chapelle* et l'opérette *La rose de Saint-Flour*. Ils furent reçus avec tant d'applaudissements que l'acteur Maugard, caractère un peu enthousiaste, crut qu'il y avait place à Québec pour un théâtre français permanent.

Tout alla bien pour commencer. Les pièces jouées par la troupe Maugard étaient irréprochables et ils recevaient l'encouragement de toute la population.

Mais le succès tourna la tête au sieur Maugard. Il commença à donner des pièces plus ou moins acceptables. Les autorités religieuses patientèrent pendant quelques semaines puis voyant que M. Maugard ne tenait pas compte de leurs avertissements charitables, Mgr Taschereau, par une lettre du 7 novembre 1873, lue dans toutes les églises de la ville, condamnait le théâtre français et défendait aux catholiques d'y assister.

Ce fut la fin du théâtre français si brillamment inauguré par Maugard à Québec.

Maugard s'improvisa alors professeur d'élocution. Il donnait ses leçons à son domicile, 70, rue Richelieu. Les élèves ne se présentèrent pas assez nombreux pour le faire

vivre et, au mois de mai 1874, Maugard laissait là théâtre et leçons d'élocution pour ouvrir un restaurant fashionable dans la côte du Palais. Le pauvre acteur fut obligé de fermer son restaurant avant la fin de l'année. Il disparut de Québec peu après.

Maugard était un acteur de talent et un ténor agréable mais, comme la plupart des acteurs étrangers qui nous visitent, il ne se rendait pas compte que la population de Québec est respectable et tient à ce qu'on la respecte même au théâtre.

C'est l'acteur Maugard qui, le 4 décembre 1872, avait monté la pièce de l'honorable F.-G. Marchand *Erreur n'est pas compte* à la Salle de Musique.

ANTOINE DE BOUGAINVILLE

La plaque commémorative sur la maison au numéro 5, rue de la Banque, Paris, est au souvenir d'Antoine de Bougainville, qui servit au Canada avec Montcalm. La date de naissance mise sur la plaque ne doit pas être *décembre* mais *novembre*, s'il faut en croire A. Jal, page 262 de son *Dictionnaire Critique &c et l'Etat Militaire de la France*, 1789, page 234-235.

Voici ce que nous apprend l'*Etat Militaire* :

« Louis-Antoine de Bougainville (plus tard Comte), d'une famille d'origine bourgeoise parisienne qui paraît s'être éteinte au XIX^e siècle, était fils cadet d'un notaire et échevin de Paris, où il naquit le 12 *novembre* 1729. Fut avocat, puis mousquetaire. Partit mars 1756 pour le Canada comme aide de camp du marquis de Montcalm, avec brevet de capitaine de dragons. Vice-amiral, janvier 1792 ; Sénateur, décembre 1799 ; Comte de l'Empire, 1808, mort à Paris, le 31 août 1811. Marié avec Dlle Montendre de Longchamps. Eut trois fils : un, contre-amiral ; un autre, colonel, et le troisième, général de brigade.

Le comte Albert de Saint-Sauveur-Bougainville, lieutenant au 141^e infanterie, mort à Dieuze, le 20 août 1914. »

Maintenant voici ce que dit M. Jal. Je crois avoir rapporté cela jadis au Bulletin mais pour accommoder M.

Édouard Mirat qui désire cette information je vais répéter mes notes :

La famille du nom qui nous occupe, bourgeoise, s'appelait ainsi d'un petit bourg de Picardie: Bougainville (Somme) et s'établit à Paris dès 1614 dans la personne de Pierre, marchand mercier, demeurant rue des Prêcheurs, époux de Marie de Blois.

Son fils Yves de Bougainville fut huissier-commissaire-priseur au Châtelet, dont :

Pierre-Yves épousa Marie-François d'Arboulin. Pierre-Yves fut échevin de Paris en 1741 et 1743 (*Annuaire de la Noblesse*, Paris, 1859) et fut aussi notaire, demeurant rue du Bac. Louis-Antoine, leur cinquième enfant fut baptisé le 13 novembre 1729, à Saint-Merry, né la veille.

Louis-Antoine se donna aux sciences et à l'âge de vingt ans écrivit un traité du *Calcul intégral*.

En 1753 il fut nommé aide-major d'un bataillon de milice. Au mois de février 1759, il eut le grade de colonel et la croix de Saint-Louis. Il était alors avec Montcalm.

Pendant la campagne d'Allemagne (1761-3) le comte de Stainville le prit comme aide-de-camp.

La paix faite, il revint à Paris, et songea à la marine. Il obtint un brevet de capitaine de vaisseau le 13 juin 1763. On sait quelle fut sa destinée : on connaît ses voyages. Élevé au grade de chef d'escadre le 1er janvier 1780. En septembre 1790, les équipages de l'escadre de Brest s'étant révoltés, M. d'Albert de Rion ne put conserver un commandement qu'on donna à Bougainville dont le nom est devenu populaire dans la marine. Ferme et conciliant il parvint à rétablir l'ordre et revint à Paris le 1er janvier 1792, pour y recevoir le brevet de vice-amiral. Il ne crut pas devoir accepter la position qui lui était faite.

Louis-Antoine n'émigra pas, et le 25 juin 1795, une loi de l'Assemblée Nationale le nomma membre du bureau des longitudes. Le 25 novembre suivant il fut choisi pour faire partie de l'Institut. Les Consuls lui firent régler le 12 février 1802 une pension de 4,000 francs. L'Empire le fit sénateur, comte et grand officier de la Légion d'Honneur. Après une vie longue, honorablement remplie et utile à la science il mourut à onze heures du soir le 31 août, 1811, au Passage des Petits-Pères, No 5, veuf de Marie-Joseph-Flore de Montendre (Registres de l'ancien troisième arrondissement de

Paris). De son mariage il avait eu un fils Hyacinthe-Yves-Philippe-Potentin né à Brest en 1781 et mort à Paris le 10 octobre 1846. Contre-amiral depuis le 1er mai 1831, ayant fait (1824-1826) un voyage autour du monde, dont il publia le récit 1837, en trois volumes, in-quarto.

Les armes de la famille furent d'abord : « D'or, à l'aigle éployée de Sable », mais changées plus tard : « D'azur, à une ancre et deux épées croisées d'or, sommée d'un globe terrestre d'argent ; au franc quartier d'azur au miroir d'or en pal, autour duquel se tortille et se mire un serpent d'azur. »

Jean-Pierre, frère aîné de Louis-Antoine, fut de l'Académie Française.

J'ignore s'il y a une plaque actuellement sur la maison précitée.

Régis Roy.

LETTRE DE HENRY DUNDAS A MM. DESJARDINS,
RAMBAULT, GAZEL ET LA CORNÉ

Whitehall 10 x bre 1792.

MM.

Vous recevrez avec celle-ci une lettre adressée au Lt Gouv^r de Sa M. au Bas Canada ; au reçu de laquelle vous vous embarquerez le plus promptement qu'il se pourra à bord du Paquebot de S. M. pour New-York. A votre arrivée en cette ville, vous vous rendrez chez M. Temple, agent de S. M., qui sera prévenu de vous donner tous les secours nécessaires à la poursuite De votre voyage à Québec, ou à tout autre endroit Du bas Canada ou Le Lt. Gouv^r De S. M. résidera alors sans perte de tems, vous lui remettrez la lettre susd^e et vous vous concerterez avec lui sur les différents objets de son contenu

Je suis

MM.

Votre très humble serv.

Henry DUNDAS (1)

(1) Bibliothèque St-Sulpice, Montréal.

LA MARQUISE DE VAUDREUIL

Il s'agit ici de l'épouse du premier gouverneur de Vaudreuil, Louise-Elisabeth de Joybert de Marson. Elle n'était pas née à Québec, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois, mais à Gemsek, en Acadie, le 16 août 1673. Elle fut baptisée à Québec le 15 juin 1675, et eut le gouverneur de Frontenac pour parrain. Son père, Pierre de Joybert de Marson, ancien officier de Carignan, était alors commandant pour le roi en Acadie. La famille de Joybert, originaire de Champagne, faisait remonter sa noblesse à la fin du treizième siècle. Sa mère, Marie-Françoise Chartier de Lotbinière, appartenait aussi à une famille très distinguée. La jeune demoiselle de Marson passa ses premières années à Gemsek et entra, à l'âge de douze ans, au pensionnat des Ursulines de Québec. M. de Joybert de Marson, décédé avant 1690, la laissa sans fortune mais elle avait mieux que cela : une vertu solide, un esprit supérieur, des grâces qui font le charme des bonnes sociétés. Elle fut recherchée par Philippe de Rigaud de Vaudreuil, commandant des troupes de la Nouvelle-France, un officier de vieille noblesse, qui avait un bel avenir devant lui, non pas à cause de sa famille mais par ses hautes qualités. Le mariage eut lieu à Québec le 21 novembre 1690. M. de Vaudreuil devint gouverneur de la Nouvelle-France en 1703 et la marquise de Vaudreuil sut faire les honneurs du château Saint-Louis aussi bien que les grandes dames de France qui l'avaient précédée dans cette charge enviée. La marquise de Denonville qui avait connu et apprécié madame de Vaudreuil enfant, la fit choisir, en 1708, comme sous-gouvernante des enfants de France. Elle se rendit à Versailles en 1709 et fut reçue avec bonté par madame de Maintenon. Son élève, le jeune duc d'Alençon, étant mort peu après, son père, le duc de Berry, ne voulut pas se priver des services de madame de Vaudreuil et il la garda auprès de ses autres enfants. Elle vécut ainsi à la cour jusqu'en 1724. Vivre loin de son mari, de ses enfants et de son cher Canada avait été un dur sacrifice pour cette femme de devoir mais elle le consentit généreusement pour le bien de sa famille et de la Nouvelle-France. Que de services la marquise rendit à son pays pendant ses années de séjour à la Cour ! En 1724, madame de Vaudreuil, se rendant

compte que la santé de son mari périlait, obtint enfin son congé et revint à Québec. Le gouverneur de Vaudreuil décéda au château Saint-Louis le 10 octobre 1725. La marquise de Vaudreuil, décida alors d'aller vivre à Paris. Elle s'embarqua le 31 octobre, soit vingt jours après la mort de son mari, et ses deux filles la rejoignirent en 1726. Elle était attachée à la Nouvelle-France mais, femme de devoir jusqu'au bout, elle voulait aider ses fils établis en France et qui avaient besoin de ses services plus que les deux qu'elle laissait ici. Madame de Vaudreuil décéda à Paris à la fin de janvier 1740. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de cette femme remarquable c'est qu'elle vécut longtemps à la cour peut-être la plus dissolue de l'Europe et que jamais le moindre soupçon ne vint l'effleurer.

P.-G. R.

L'ATELIER DE RELIURE DE TÉLESPHORE LEMIEUX

Il y a bien un quart de siècle un journaliste pince sans rire choqua plusieurs douzaines de Québécois en intitulant un long article sur l'université Laval, « Un coin ignoré de Québec ». Il n'avait pas tort. Avouons-le, ce sont les Québécois qui sont les plus ignorants des choses de leur ville. L'artiste relieur TéléspHore Lemieux eut son atelier dans la capitale pendant plus de cinquante ans, et il travaillait pour les étrangers. L'atelier de reliure Lemieux se trouvait au no 34 de la rue Garneau. M. TéléspHore Lemieux, né à Gaspé le 29 juin 1834, fit son apprentissage de relieur à New-York où il se spécialisa dans la reliure de luxe. Il s'établit ensuite à Québec, rue des Fossés, ensuite rue Saint-Joseph et, enfin, rue Garneau. M. Lemieux ne se contenta pas de son certificat de relieur. Toute sa vie, il s'appliqua à se perfectionner, et il déclarait, l'année même de sa mort, qu'il n'avait pas encore maîtrisé tous les secrets de son métier. Avis aux jeunes messieurs qui, après trois ou quatre ans d'apprentissage, croient avoir acquis tous les secrets de leur art. M. Lemieux était un modeste. Si ses ouvrages reçurent des prix ou des diplômes un peu partout, ses amis et ses admirateurs en furent plutôt responsables.

C'est M. Lemieux qui, lors du jubilé de la reine Victoria, fut choisi pour relier l'adresse que le peuple canadien lui présentait. Au jubilé de Léon XIII, le missel relié par M. Lemieux fut admiré de tous. Ses reliures obtinrent des prix et des diplômes aux expositions de Paris, de Dublin, du Canada, etc. En août 1907, la revue *Printer and Publisher*, de Toronto, consacrait un élogieux article à M. Lemieux. Cet artiste relieur décéda à Québec, le 13 mai 1912, à l'âge de 78 ans.

L'ABBÉ PATRICK McMAHON

Le 3 octobre 1851, les catholiques irlandais de Québec étaient dans le deuil et l'affliction. Ils venaient de perdre leur père, l'abbé Patrick McMahon, le véritable fondateur de la paroisse Saint-Patrice de Québec. Né dans le comté de Kildare, en Irlande, le 24 août 1796, M. McMahon passa au Canada tout jeune. Ordonné prêtre le 6 octobre 1822, il fut d'abord vicaire à Notre-Dame de Québec où il fut chargé du soin des Irlandais. Missionnaire à la rivière Saint-Jean en 1825, M. McMahon fut rappelé à Québec en 1828 pour s'occuper de la fondation de la paroisse irlandaise Saint-Patrice. C'est lui qui dirigea les travaux de construction de l'église Saint-Patrice, rue Sainte-Hélène. Cette rue prit, en 1876, le nom de rue McMahon pour perpétuer le souvenir de ce prêtre dévoué. Pendant vingt-trois ans, M. McMahon dirigea ses paroissiens avec un zèle et une maîtrise incomparables. Le lendemain de sa mort (4 octobre 1851), un journal de Québec disait : « Nul homme n'a fait plus que M. McMahon pour placer la population irlandaise de Québec sur le pied respectable où elle est aujourd'hui. » L'abbé McMahon fut inhumé dans l'église qu'il avait édifiée. Sur une plaque de cuivre, incrustée dans le plancher de l'église Saint-Patrice, au-dessus même du corps de M. McMahon, on lit l'inscription : « Beneath this Tablet repose the mortal remains of the Rev. Father Patrick McMahon, founder of St. Patrick's Church, who departed this life on the 3rd of October 1851, aged 55 years — Distinguished by rare talents, Preeminent for catholic virtues and

charity. Fervent in the discharge of his duties, He gained the respect and affection of the flock over whom he presided for twenty-five years — The Congregation of this Church, in deep affliction for his loss and in grateful remembrance of his virtues, have placed this Tablet to his Memory — May he rest in peace ! » Du côté de l'épître de la même église Saint-Patrice un marbre avec inscription latine dit les vertus de l'abbé McMahon : « D. O. M.— Hic Jacet Rev. Patricius McMahon. Hujus ecclesiæ conditor, Et XXV fermè annis, Catholicorum Hibernorum, Quebeci degentium Dilectissimus Pastor — Singulari orationis potentia præditus, Religionis honori semper studens, Commissi gregis salutis, Etiam adversà valetudine Constans incubuit. Obiit die tertia octobris A. D. MDCCCLI. Annos Natus— Requiescat in Pace ! »

P.-G. R.

LADY AYLMER A QUÉBEC

C'est le 13 octobre 1830 que le navire de Sa Majesté le *Herald*, commandant Maxwell, qui amenait ici lord et lady Aylmer, arriva dans le port de Québec. Le nouveau gouverneur était accompagné du colonel J. B. Glegg, son secrétaire militaire, et des capitaines McKinnon et Airey, ses aides de camp.

Nos historiens, du moins les anciens, ont fort maltraité lord Aylmer. Ils le mettent presque au même rang que les gouverneurs Craig et Dalhousie. Sir Thomas Chapais est à peu près le seul à prendre la défense du gouverneur Aylmer. C'est que M. Chapais a pu consulter des sources auxquelles les autres n'avaient pas eu accès. Les lettres et les dépêches de lord Aylmer nous prouvent, en effet, qu'il avait de bonnes intentions. Il commit des erreurs, des injustices peut-être, mais il ne faut pas oublier que, militaire, il n'avait aucun entraînement politique et que ses conseillers abusèrent de sa bonne foi.

Lady Aylmer, née Louisa Ann Call, a laissé des *Recollections of Canada* qui n'étaient sûrement pas destinées à voir le jour. Elle écrivait pour elle-même et pour ses nièces

restées en Angleterre. Elle n'avait donc aucun intérêt à cacher la vérité ou à la déformer. C'est dans ces lettres ou ces notes crayonnées au jour le jour que nous trouvons les véritables sentiments de lord et lady Aylmer. L'un et l'autre étaient sympathiques aux Canadiens-français. Ils n'avaient aucune prévention contre les catholiques. Très religieux eux-mêmes, ils admiraient la fidélité des Canadiens-français à leur foi : Il faut lire dans les *Recollections* de lady Aylmer le récit de ses visites à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital général et au monastère des Ursulines. Un catholique qui aurait vécu toute sa vie à côté de ces utiles institutions n'aurait pas mieux parlé du dévouement, du zèle et de la piété de nos religieuses.

P.-G. R.

L'INTERPRÈTE JEAN AMYOT

Il y eut, dans les premières années du régime français, une pléiade de jeunes gens, braves, dévoués, pieux, qui rendirent aux missionnaires jésuites et à la colonie des services précieux. Jean Amyot fut un des plus renommés de ces héros. Il était arrivé ici très jeune vers 1635, et passa plusieurs années au pays des Hurons en qualité d'engagé des Jésuites. Amyot fut ensuite interprète aux Trois-Rivières de 1645 à sa mort. Les Sauvages qui l'estimaient beaucoup l'avaient surnommé Antaiok. Les enfants des bois admiraient surtout la force physique, l'habileté et l'endurance dans les courses et les jeux. La popularité de Amyot chez les Sauvages de la région de Québec avait été créée d'une curieuse façon. De passage dans la capitale, il avait provoqué tous les jeunes Sauvages à la course, soit avec des raquettes aux pieds soit sans raquettes. Plusieurs entrèrent en lice contre lui, mais il les battit tous les uns après les autres. Dès lors, sa supériorité sur les Sauvages fut admise sans conteste. Le 23 mai 1648, Jean Amyot et François Marguerie traversaient en canot d'écorce le Saint-Laurent, en face des Trois-Rivières. Une tempête s'éleva, le canot qui ne valait rien s'entrouvrit, et les deux interprètes se noyèrent à la vue des Français impuissants à les secourir.

Leurs corps furent retrouvés dans le port de Québec le 10 juin suivant, et Amyot fut inhumé à Sillery. Le Père Lalemant, dans la *Relation des Jésuites* de 1647-1648 fait le plus bel éloge des nombreuses et belles qualités qui distinguaient Jean Amyot. Il était d'une piété qui faisait l'édification de toute la jeunesse. Continuellement en danger de mort, les interprètes étaient, pour la plupart, des hommes exemplaires, amis des missionnaires et toujours prêts à leur rendre service. Le Père Lalemant dit du brave Jean Amyot : « Plusieurs ont cru que Dieu l'avait ravi en sa jeunesse, afin que le crédit et l'estime dans lequel il entra par son courage et par son adresse n'altérassent son innocence, et ne fissent brèche à sa vertu. »

ABRAHAM JOSEPH

Québec, de l'aveu de tous, est le pays de la tolérance. Abraham Joseph, fils d'un père juif et d'une mère juive, occupa dans sa ville d'adoption à peu près toutes les charges de confiance et d'honneur. M. Joseph ne cachait pas son origine et tout le monde à Québec la connaissait. Citoyen respectable et homme de commerce habile, ses concitoyens le jugeaient d'après ses mérites et non sur sa race. Né à Berthier-en-haut le 14 novembre 1815, du mariage de Henry Joseph et de Rachel Salomon, il vint s'établir à Québec peu après la mort de son père, emporté par le choléra de 1832. D'abord au service de la maison Joseph, de Montréal, qui avait établi une succursale à Québec, il entra bientôt dans les affaires à son propre compte et réussit à établir une maison de commerce très importante. Le siège d'affaires de M. Joseph était sur l'ancien quai Napoléon. M. Joseph ne confina pas son activité à ses seules affaires. Ses concitoyens eurent recours plusieurs fois à son expérience et à ses nombreuses relations et, toujours, il se mit à leur disposition avec le plus grand dévouement. Il fut président de la Chambre de Commerce, directeur de la Banque Nationale puis président de la Banque Stadacona, membre du conseil de ville, etc., etc. En 1858, M. Joseph fut candidat à la mairie de

Québec, contre l'honorable Hector-L. Langevin et fut défait par moins de 400 voix. Ajoutons que lors de la liquidation de la Banque Stadacona occasionnée par une crise financière sans précédent, les actionnaires de cette institution reçurent cent pour cent de leurs réclamations. Le travail et la bourse de M. Joseph avaient amené ce résultat qu'on ne voit pas souvent quand une banque ferme ses portes. Ce respectable citoyen décéda à Québec le 20 mars 1886.

PATOULET

Jean-Baptiste Patoulet durant l'absence de Talon en France, le remplaça à Québec, et le 11 novembre 1669 adressa un mémoire au ministre, sur l'état du Canada. Au printemps de 1670, avant le retour de l'intendant, Patoulet commença à faire travailler la brasserie, la bâtisse étant terminée et prête à fonctionner.

Patoulet a dû rentrer en France avec Talon, puisqu'en 1673 il paraît à Rochefort comme contrôleur de la marine. En 1676, il est nommé commissaire-général de ce port. De 1679 à 1683, il est intendant aux Antilles et remplacé en 1684 par Bégon. Il s'en va alors intendant de la marine à Dunkerque, et il y demeure jusqu'à son décès le 8 avril 1695. Il fut inhumé le 10 dans l'église de Dunkerque.

Patoulet a été conseiller du roi.

Le nom de Patoulet ne figure pas dans l'Armorial-général de d'Hozier pour la ville de Dunkerque, en 1696. Cependant nous l'avons rencontré ailleurs, deux fois : En 1696, M. Patoulet, capitaine de frégate, fait deux prises anglaises près de l'île Saint-Domingue. En 1705, il éprouve un revers et son navire succombe aux Anglais devant Gibraltar.

Ce marin serait-il parent de Jean-Baptiste ?

Régis Roy.

LETTRE DE L.-J. PAPINEAU A SIR JAMES MCKINTOSH

Montréal, 25 Avril 1826

Monsieur,

Chargé de transmettre et faire présenter aux deux Chambres du Parlement la Requête de l'Assemblée contre les actes dont elle demande la Révocation, les sentimens du Pays, reconnaissant des services que vous lui avez rendus, persuadé de votre disposition et de l'étendue des moyens que vous avez, de lui en rendre de nouveaux, vous désigne comme la personne que de préférence à toute je dois prier de vouloir bien se charger de faire entendre & faire valoir nos réclamations. Ce sentiment commun à mes compatriotes est bien plus fort chez moi, qui ai eu le bonheur de vous connaître que vous avez accueilli avec une bonté et une obligeance dont je m'honorerai toujours et à qui vous avez permis de vous écrire en faveur des intérêts de mon Pays quand je le voudrais. Je vous adresse la requête que vous voudrez bien présenter & appuyer j'espère dans la Chambre des Communes. Quand à celle qui s'adresse à la Chambre des Lords, n'ayant pas l'avantage de connaître moi-même aucun de ses membres, je vous prie de la remettre à celui d'entre eux qu'il vous sera le plus agréable d'intéresser à seconder vos efforts, dont nous avons déjà éprouvé la toute puissante efficacité.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Avec les sentimens d'un profond respect

Votre très humble & très Obéissant Serviteur

L.-J. PAPINEAU.

Sir James McKintosh Chevalier &ca &ca &ca.
Londres.